

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 19 mai 2011.

Sont présents formant quorum :

Mme la conseillère Christiane Bois, Québec  
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis  
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis  
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec  
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis  
M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier  
Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec  
Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président  
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil  
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures  
Mme la conseillère Chantal Gilbert, Québec  
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis  
M. le conseiller François Picard, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
Mme Marie-Josée Couture, secrétaire

### Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président et de la vice-présidente, M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, est désigné avec l'accord unanime de tous les membres présents pour ouvrir et présider la rencontre.

La séance est ouverte. Il est constaté quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2011-66**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour présenté

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 avril 2011

#### **Résolution n° C-2011-67**

Sur proposition de M. Jacques Marcotte, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

---

## PROCÈS-VERBAL

-2-

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 avril 2011.

Adoptée

Entente avec la ville de Québec relativement à la gestion des constats d'infraction émis par la CMQ – Application du RCI sur les prises d'eau potables

### **Résolution n° C-2011-68**

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

D'autoriser la vice-présidente du comité exécutif et le Secrétaire, à signer l'entente à intervenir avec la Ville de Québec relativement à la gestion des constats d'infraction émis par la Communauté métropolitaine de Québec;

D'autoriser le Secrétaire de la CMQ à agir comme procureur;

D'autoriser la direction générale à nommer un procureur en cas d'empêchement du Secrétaire.

Référence : Mémoire du 19 mai 2011

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Règlement sur la répartition des amendes perçues par la CMQ suite aux constats émis en application du RCI sur les prises d'eau potables

### **Résolution n° C-2011-69**

Sur proposition de M. Jacques Marcotte, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement 2011-48 concernant la répartition des amendes perçues dans le cadre de l'application du règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec;

De transmettre copie de ce règlement à toutes les municipalités visées par le règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41.

Référence : Mémoire du 19 mai 2011

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Adoption du règlement n° 2011-49 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41 de la CMQ visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

### **Résolution n° C-2011-70**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

CONSIDÉRANT le règlement n° 2010-41 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency »;

CONSIDÉRANT que certaines modifications du RCI n° 2010-41 s'avèrent nécessaires afin de permettre de manière exceptionnelle les interventions en forte pente et dans les bandes de protection ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le règlement n° 2010-41 soit modifié de la façon prévue par le règlement modificateur visé par la présente résolution ;

D'adopter le règlement n° 2011-49 modifiant le règlement n° 2041-41.

Référence : Mémoire du 19 mai 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Adoption du règlement n° 2011-50 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41 de la CMQ visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

**Résolution n° C-2011-71**

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par Mme Christiane Bois, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2011-50 modifiant le règlement n° 2041-41 :

CONSIDÉRANT le règlement n° 2010-41 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la Rivière Saint-Charles et la Rivière Montmorency »;

CONSIDÉRANT la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lors de l'approbation du règlement n° 2011-44;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le règlement n° 2010-41 soit modifié de la façon prévue par le règlement modificateur visé par la présente résolution;

Référence : Mémoire du 19 mai 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur la une demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 400102 (agrandissement du golf Royal Chaudière)

**Résolution n° C-2011-72**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole que la CMQ est favorable à cette demande dans la mesure où il s'agit de l'agrandissement d'un golf;

De demander, à la Ville de Lévis :

1. De prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection et la pérennité des milieux humides en présence, étant donné l'existence d'une prise d'eau de surface en aval sur la rivière Chaudière, dans le secteur de l'ancienne ville de Charny;
2. Si des modifications au schéma d'aménagement s'avèrent nécessaires afin de permettre l'agrandissement du golf :
  - d'envisager la possibilité de ne pas modifier son périmètre d'urbanisation afin de ne pas imposer de nouvelles distances séparatrices aux activités agricoles;
  - d'affecter à des fins strictement récréatives les terrains exclus éventuellement de la zone agricole.

## PROCÈS-VERBAL

-4-

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole, à la Ville de Lévis et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le présent mémoire et ses annexes afin de motiver l'avis de la CMQ.

Mise en forme : Puces et numéros

Référence : Mémoire du 12 mai 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le RCI numéro 127-11 de la MRC de Charlevoix relatif à la demande à portée collective réalisé en vertu de l'article 59 de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ) (dossier 368810 de la CPTAQ)

### Résolution n° C-2011-73

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la CMQ n'émettra pas d'avis quant au projet de règlement n° 127-11 de la MRC de Charlevoix relatif à une demande à portée collective (îlots déstructurés) dans la zone agricole de ladite MRC.

De transmettre copie du présent mémoire et ses annexes à la MRC de Charlevoix, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Commission de protection du territoire agricole afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 19 mai 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

### Bordereau d'information

Les membres présents prennent acte du bordereau d'information en date du 19 mai 2011 contenant les points suivants :

- a) Lettre du ministre Laurent Lessard, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relative au règlement n° 2011-45 ;
- b) Lettre du ministre Laurent Lessard, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relative au règlement n° 2011-44 ;
- c) Lettre du ministre Laurent Lessard, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relative au règlement n° 2011-46 ;
- d) Lettre de M. Anthony Dulude, conseiller politique du cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relative au PMAD.

### Période d'intervention des membres du conseil

M. Marc Rondeau, directeur général de la CMQ, désire souligner la bonne collaboration en terme de rapidité avec laquelle le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a adopté le règlement n° 2011-46 modifiant le RCI n° 2007-22 régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes.

### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

---

**PROCÈS-VERBAL**

-5-

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2011-74**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par Mme Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

(S) PIERRE LEFRANÇOIS  
Pierre Lefrançois, président de la séance

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
Marie-Josée Couture, secrétaire